

Lyon, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Chers étudiantes,  
Chers étudiants,

À l'issue de ce mois de septembre, celui de notre rentrée, il me semble important de faire un premier bilan de nos activités universitaires, en vue de tracer les perspectives des prochaines semaines.

De la 1<sup>ère</sup> année de licence jusqu'à la 2<sup>e</sup> année master, nos cours ont tous repris, sauf dans certaines formations délocalisées à l'étranger. Dans les circonstances que nous vivons, reprendre les enseignements en présentiel dépassait la simple routine de rentrée. C'était un choix délibéré. Il s'agissait de redonner corps à la communauté que nous formons, dont les liens se sont si considérablement distendus durant le confinement et les semaines qui l'ont suivi. Il s'agissait de lutter contre l'isolement de nombreux étudiants, qui constitue un terrible terreau à l'échec, et de réactiver les réseaux d'amitiés, les activités associatives et sportives. Il s'agissait de ne pas priver nos étudiants de 1<sup>ère</sup> année de la fierté de faire « leur entrée à la fac » et d'offrir le meilleur accueil à celles et à ceux qui ont fait le choix de nous rejoindre en cours d'études, notamment en master.

Nous nous sommes cependant tenus à l'essentiel. La rentrée solennelle n'a pas eu lieu et a été remplacée par une rentrée dématérialisée. La Nuit du droit, qui devait se tenir ce soir, a été également annulée. Celles et ceux qui ont participé aux deux précédentes éditions savent combien cette décision, relative à un événement fédérateur de la vie de notre Faculté, a été difficile à prendre. Il nous faut également renoncer à de nombreuses manifestations organisées par nos associations étudiantes, qui jalonnent habituellement notre année universitaire. C'est un vrai crève-cœur.

Les cours magistraux et travaux dirigés ont eu lieu, avec port du masque. J'ai déjà eu l'occasion de vous dire combien vous étiez admirables de suivre vos études dans de telles conditions. Mais je me permets de nouveau d'insister, le port du masque est absolument nécessaire et très efficace. A sa manière, et involontairement, le Premier ministre l'a bien montré : assis dans une voiture à côté du directeur du tour de France atteint, sans le savoir encore, de la covid-19, il n'a pas été contaminé. Le port du masque et le lavage régulier des mains l'ont protégé. Le port du masque en cours nous a également permis de maintenir nos enseignements, alors même que nous n'étions pas en mesure de faire respecter de véritables distances physiques entre étudiants. Et lorsqu'il est apparu que le port du masque n'était pas compatible avec les grandes chaleurs que nous avons connues mi-septembre, nous avons préféré annuler de nombreux cours en présentiel. Selon les cas, nous les avons reportés ou réalisés en distanciel. De fait, le port du masque que vous respectez sans grande difficulté nous a protégés. Nos étudiants n'échappent pas, bien entendu, à la covid-19. Mais le suivi que nous assurons tant des étudiants contaminés que des cas contacts permet de montrer que l'Université n'est pas un foyer de contamination. Lorsque des contaminations ont été ciblées sur une promotion comme cela est arrivé pour deux de nos formations à petits effectifs, nous n'avons pas hésité à basculer l'intégralité des cours en distanciel. Mais là encore, les contaminations ont eu lieu dans une situation, hors de l'Université, où les étudiants s'étaient vus sans masque.

Au stade où nous en sommes de la crise sanitaire, nous avons donc privilégié les cours en présentiel, en veillant à en assurer la publication en podcasts. La plupart des cours de licence sont aujourd'hui disponibles dans votre espace moodle. De nombreux cours de master 1 le sont également, mais nous rencontrons des problèmes techniques qui empêchent pour l'instant d'en avoir davantage. Les podcasts permettent aux étudiants en isolement ou non de suivre les cours magistraux de chez eux. La présence en travaux dirigés reste requise et nous n'avons malheureusement pas encore trouvé les moyens financiers de généraliser la création des groupes dématérialisés que nous avons mis en place pour les TD d'introduction générale au droit. Mais l'annualisation des matières à TD en L1 (droit civil et droit constitutionnel) et L2 (droit civil et droit administratif) permet aux étudiants en isolement de ne pas trop pâtir d'une absence et facilite leur notation en dégonflant la pression qui aurait été celle d'un calendrier trop resserré. Cette annualisation permet également de ne pas organiser dans ces matières d'examens en décembre, ce qui aurait été d'une grande brutalité notamment pour nos étudiants de 1<sup>ère</sup> année de licence.

La situation sanitaire semblant s'aggraver à Lyon, conformément à l'engagement pris de maintenir en toutes circonstances une organisation parfaitement adaptée à la crise, nous envisageons d'aller plus loin et de basculer prochainement les cours et TD ou certains cours et TD en hybridation, de manière à imposer le respect de distances physiques dans les amphis. Nous vous informerons bien entendu de toute évolution de cette nature

De manière générale, je me permets enfin de vous renvoyer au message du président Comby du 28 septembre dernier sur les gestes barrières et les conduites à tenir vis-à-vis de la covid-19, ainsi qu'à la [foire aux questions accessible via ce lien](#).

A la Faculté de droit, les signalements se font auprès des référents covid-19 suivants :

- Pour les étudiants de licence : Guillaume Godineau ([guillaume.godineau@univ-lyon3.fr](mailto:guillaume.godineau@univ-lyon3.fr));
- Pour les étudiants de master, doctorants et auditeurs de formation continue : Éric Pons ([eric.pons@univ-lyon3.fr](mailto:eric.pons@univ-lyon3.fr)).

Voilà, Chères étudiants et Chers étudiants, ce que je souhaitais vous indiquer au terme de ce mois de rentrée. Nous avons bien conscience que cette année universitaire n'est pas facile à vivre et que vous êtes nombreux à vous inquiéter pour vos études, votre santé et celle de vos proches. Soyez assurés que nous faisons le maximum pour concilier ces deux impératifs que sont la protection de votre santé et celle de votre avenir professionnel. La mobilisation à vos côtés du corps enseignant, des personnels administratifs et des équipes de direction est entière.

Bien sincèrement,

Hervé de Gaudemar  
Professeur des universités  
Doyen de la Faculté de droit